

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 8/2019

le 1^{er} mai 2019

Nomination au Conseil d'administration des VMCV.

1003-ADM-1903-PAD-rc-Comm08-CA_VMCV-Remplacement.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité vous informe que le soussigné de gauche a démissionné de son poste de membre du Conseil d'administration des VMCV dès lors qu'il a atteint la limite d'âge de 70 ans prévue par l'article 16, al. 3 des statuts de la société.

Art. 16.- : composition

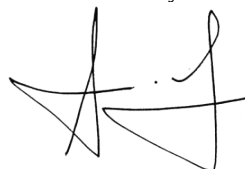

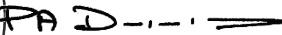
³ Les administrateurs sont tenus de démissionner à l'assemblée générale ordinaire de l'année au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 70 ans.

En remplacement, la Municipalité a nommé M. Jean-Pierre Schwab, municipal en charge des Finances. Ce dernier sera formellement élu lors de la séance du Conseil d'administration du 1^{er} mai.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 25 mars 2019